

**Intitulé du Poste : 1.2.14- Coordonnateur Académique PIAL**

<b>Compétences attendues</b>	Connaissance et fonctionnement des institutions et des procédures administratives. Capacité à s'adapter, respecter le devoir de réserve et le cadre déontologique et hiérarchique.- Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle- Capacité à coordonner les actions de - Capacité à identifier les besoins et potentialités des élèves pour favoriser leur orientation - Capacité à mettre en œuvre un enseignement adapté et des aides pédagogiques - Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées au sein de l'établissement.
<b>Missions</b>	Il met à jour les informations et anime les séances de travail avec les coordonnateurs PIAL de secteur A ce titre, il élaborera des outils communs de gestion permettant d'avoir une vision locale et globale de la gestion des moyens en relation Ces outils partagés devront être tenus constamment à jour afin de pouvoir répondre aux enquêtes. Le coordonnateur informe et conseille les familles, directeurs d'école ou chefs d'établissement, enseignants et autres professionnels dans et hors l'éducation nationale dans les domaines relevant de son champ de compétences (AESH, matériel pédagogique adapté, conventions, enquêtes). A ce titre, il peut être amené à participer à des temps d'animation pédagogique et/ou à animer des actions de formation initiale ou continue. Il accompagne les familles des élèves en situation de handicap .Il coopère avec le coordonnateur académique du dispositif AESH et la MDPH.
<b>Conditions d'exercices</b>	Poste implanté à l'inspection ASH , il intervient dans toute l'académie , poste peu compatible avec un temps partiel.